

Leleux Invest Responsible World FOF

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales des investissements durables

Informations relatives à la durabilité visées à l'article 10 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. *Il ne s'agit pas d'un matériel de marketing.*

Le document d'information vise à vous fournir des informations sur le produit, comme l'exige le règlement (UE) 2019/2088. Nous vous conseillons de le lire conjointement avec d'autres documents pertinents sur ce produit afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à l'investissement, <https://www.leleuxinvest.be/LeleuxInvestResponsibleWorld/FR.pdf> (lien KID)

Nom du produit	Leleux Invest Responsible World FOF	
Identifiant d'entité juridique	5493005Z012A6NDX7V52	
Ce produit	Promeut les caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable	✓
	a un objectif de l'investissement durable	Non
SFDR Classification	Art.8	✓
	Art.9	Non

A. Résumé	Le Leleux Invest Responsible World FOF promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur financier.
B. Pas d'objectif d'investissement durable	Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, bien qu'il ne s'agisse pas d'investissements durables, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables.
C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	L'objectif durable du Fonds est d'améliorer l'impact du portefeuille sur la durabilité en termes d'impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance grâce à des investissements dans des organismes de placement collectif qui : ○ contribuent à l'amélioration des critères ESG à l'échelle mondiale ○ ont un objectif durable ou font la promotion des facteurs ESG, entre autres, l'efficacité écologique, l'empreinte carbone des produits, la gouvernance, les structures d'incitation, le développement du capital humain, l'interaction avec la société, etc.
D. Stratégie d'investissement	Le compartiment vise à fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme en réalisant des investissements diversifiés, principalement indirects, notamment via des investissements dans d'autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'Investissement Responsable sous le parrainage de l'UNPRI et/ou intègrent dans leur processus d'investissement, un filtre de sélection de titres basé sur des critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont, par exemple, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'indépendance des organes de direction de l'entreprise, la transparence, etc. La stratégie d'investissement comprend une analyse approfondie et une compréhension des facteurs de durabilité présents au sein des politiques ESG de chaque fonds sous-jacent, afin de s'assurer de la manière dont les critères extra-financiers sont intégrés et la discipline de chaque équipe de gestion en la matière. Nous veillons à ce que les gestionnaires des fonds dans lesquels nous investissons s'engagent activement auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent et exercent leur droit de vote aux assemblées générales.
E. Proportion des investissements	Le fonds cherche à investir un minimum de 20% dans des fonds sous-jacents qui ont un objectif durable (SFDR Art9). Étant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut également inclure des OPC qui promeuvent les caractéristiques E/S (SFDR Art8.) et des OPC qui ne favorisent pas la durabilité (SFDR Art.6) après avoir vérifié leur discipline pour intégrer les critères ESG. Pour les ETF et OPC autres que les OPCVM, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent aux UNPRI.
F. Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales	Nous interrogeons chaque gestionnaire des fonds sous-jacents sur d'éventuels engagements extra-financiers tels que la création d'une fondation, le financement de projets sociaux, environnementaux, de recherche ou de partenariat. Au moment de l'investissement, et pendant la vie de l'investissement, nous envoyons au gestionnaire un questionnaire où

	nous consultons les informations ESG reçues pour suivre la bonne application de sa politique ESG et expliquer le positionnement de son portefeuille. Un aperçu de toutes les positions indirectes détenues via les fonds sous-jacents est collecté chaque année et le portefeuille consolidé est analysé par un fournisseur de données ESG tiers afin de mesurer le rapport d'impact durable du portefeuille Leleux Invest Responsable FOF.
G. Méthodologies	Dans le cadre de la sélection des fonds sous-jacents du Leleux Invest Responsable World FOF, un filtre supplémentaire est ajouté afin d'analyser le processus d'intégration des critères ESG et de durabilité de ces gestionnaires sous-jacents. Une attention particulière est portée à l'analyse du processus d'intégration des critères ESG par le manager dans la stratégie sélectionnée. Notre approche multi-gestionnaires consiste à appréhender et comprendre la politique ESG de chaque Fonds sous-jacent et à s'assurer de l'expertise, de la discipline et de la conviction de l'équipe de gestion de portefeuille. Nous vérifions si les gestionnaires des fonds dans lesquels nous investissons s'engagent activement auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent et exercent leurs droits de vote lors des assemblées générales. Nous interrogeons la société de gestion sur les éventuels engagements extra-financiers tels que la création d'une fondation, le financement de projets sociaux ou environnementaux ou de recherches, de partenariats, etc. Dans le cadre de la « due diligence » exercée sur les fonds d'investissement lors de leur sélection et de leur suivi, nous adressons chaque année au gestionnaire un questionnaire ISR destiné à éclairer la bonne application de sa politique ESG par le gestionnaire et à expliquer la sélection des valeurs ou leur arbitrage. Notre politique d'investissement responsable se trouve ici https://www.leleuxinvest.be/PolitiqueInvestissementResponsable/FR.pdf
H. Sources et traitement des données	Un aperçu de toutes les positions indirectes détenues via les fonds sous-jacents est collecté chaque année et le portefeuille consolidé est analysé par un fournisseur de données ESG tiers, Clarity AI®, afin de mesurer le rapport d'impact durable du portefeuille. Clarity AI © ne produit pas de données pour les titres dont l'organisation est inconnue ou pour les liquidités.
I. Limites des méthodes et des données	Le manque de disponibilité des données pour toutes les classes d'actifs.
J. Due Diligence	LFM&P privilégie les fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion signataires des principes de l'Investissement Responsable et intégrant au cœur de leur processus d'investissement, un filtre de sélection de titres basé sur les critères ESG (environnementaux, sociaux ou de gouvernance) tels que l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de travail, l'indépendance des organes de direction de l'entreprise, transparence, etc. Le processus de sélection d'un Fonds d'investissement implique la révision de sa politique ESG à travers l'analyse de la documentation du Fonds afin

	d'évaluer le positionnement du portefeuille. La documentation comprend (sans toutefois s'y limiter) le dernier rapport financier supplémentaire et le rapport de politique d'engagement, le cas échéant.
K. Politiques d'engagement	LFM&P ne s'engage pas directement avec des entreprises car nous gérons des fonds de fonds. Cependant, dans le cadre de l'approche fondamentale de l'investissement, un dialogue avec les gestionnaires d'actifs des fonds sous-jacents est un élément clé du processus de gestion et a lieu avant qu'un investissement ne soit effectué et est mis à jour périodiquement. Nous interpellons les gestionnaires de fonds sous-jacents sur leur stratégie d'entreprise, leur performance et leurs risques financiers et non financiers, leur allocation de capital et leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance.